

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 380

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 47**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

I. – À l’alinéa 16, substituer au mot :

« respectivement »,

le mot :

« chacun ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« et de 95 millions d’euros ».

III. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 31, après le mot :

« site »,

insérer le mot :

« internet ».

IV. – En conséquence, à l’alinéa 33, substituer au mot :

« dix-huitième »

le mot :

« dix-septième ».

V. – En conséquence, à l’alinéa 36, substituer aux mots :

« peuvent être »

les mots :

« sont pas ».

VI. – En conséquence, à l’alinéa 155, substituer aux mots :

« nouveau dispositif »

le mot :

« schéma ».

VII. – En conséquence, à l’alinéa 161, après le mot :

« solidarité »,

insérer le mot :

« active ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et correction d’une référence erronée.